

**Service instructeur**  
Action Internationale  
et Transfrontalière

N° 129/2007

**Service consulté**  
Direction des Finances

**FONDS D'AIDE D'URGENCE INTERNATIONAL  
AIDE EN FAVEUR DU DARFOUR ET DU BANGLADESH**

Résumé : *Dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence international, il vous est proposé, après examen de la Commission Actions et Relations Internationales du 26 septembre 2007, l'attribution d'une aide d'urgence d'un montant de 2 500 € en faveur du Darfour et de 2 500 € en faveur du Bangladesh.*

Depuis 2006, le Conseil Général a mis en place un fonds d'aide d'urgence international permettant d'intervenir financièrement en cas de catastrophes naturelles touchant les pays en voie de développement. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour l'affectation du crédit de 30 000 € inscrit au Budget 2007.

Deux demandes d'aide vous sont soumises pour décision :

1. L'association "Caritas Secours Populaire d'Alsace" de Strasbourg, l'un des acteurs majeurs de la solidarité en Alsace, intervient dans de nombreux projets d'urgence et de développement au niveau mondial.

Depuis l'été 2003, cette association intervient avec le Secours Catholique Développement, branche locale du Secours Catholique-Caritas France, au Soudan dans la région du Darfour où les conflits armés opposant forces soudanaises et milices aux rebelles ont provoqué un flux de plus de 230 000 réfugiés à la frontière tchadienne.

Afin de faire face aux besoins vitaux de première urgence et en complément des aides humanitaires internationales déjà débloquées, Caritas Secours Populaire d'Alsace sollicite le Département du Haut-Rhin pour l'attribution d'une aide d'urgence.

**La 12<sup>ème</sup> Commission vous propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 500 € pour venir en aide à ces populations.**

2. L'association "Action contre la Faim – France" de Paris est présente au Bangladesh depuis le mois d'août et intervient dans des zones isolées où l'aide n'est pas encore arrivée, suite aux fortes inondations qui ont touché ce pays. Plus de 10 millions de personnes ont perdu leur maison, leurs biens et leurs cultures.

Elle a trois priorités : assurer les distributions d'eau potable, protéger les infrastructures d'assainissement, évaluer les besoins nutritionnels et y répondre en urgence.

Afin de pouvoir intervenir efficacement auprès des populations sinistrées, l'association sollicite également le Département du Haut-Rhin pour l'attribution d'une aide d'urgence.

**La 12<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable pour une aide d'urgence de 2 500 €.**

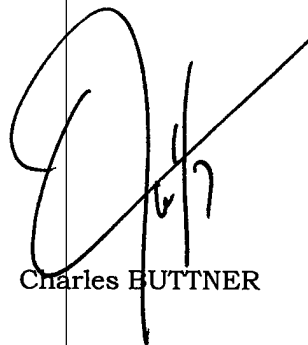
-----

Je vous invite à :

- vous prononcer sur l'engagement financier du Département en attribuant une aide d'urgence de 2 500 € à l'association "Caritas Secours Populaire d'Alsace" de Strasbourg pour soulager les souffrances de la population du Darfour (Soudan) touchée par les affrontements dans cette région.
- approuver l'attribution d'une aide d'urgence de 2 500 € à l'association "Action contre la Faim – France" de Paris pour intervenir au Bangladesh dont la population a été éprouvée par les fortes inondations fin juillet 2007.

L'incidence financière de ces subventions est prévue en fonctionnement, sur le programme F014, fonction 04, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 88519.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER